

Ecole élémentaire de Vaux

6-8 boulevard Joseph Wresinski

95540 MERY SUR OISE

INE : 0951833b

Tel : 01 34 48 10 96

Courriel : 0951833b@ac-versailles.fr

Chers parents,

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES A LA RENTREE De NOVEMBRE 2020

Les modalités d'accueil des écoles sont précisées dans un nouveau protocole sanitaire national. Il intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020.

<https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>

Le principe est toujours celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe ou d'école.

ORGANISATION MATERIELLE ET SANITAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE VAUX

1. Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Ils sont assurés par le personnel de la commune.

Le nettoyage et la désinfection des salles aura lieu le matin avant l'arrivée des enfants.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) sera réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Une désinfection quotidienne n'étant pas envisageable, l'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs et la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) sont interdits.

2. La formation, la communication.

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Cette éducation sera adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

3. L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains	<p>Il est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre.</p> <p>L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée sous le contrôle étroit d'un adulte.</p> <p>Le lavage doit être réalisé, à minima :</p> <ul style="list-style-type: none">• A l'arrivée en classe• Avant et après les récréations• Après être allé aux toilettes;• Avant et après le repas• Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
Le port du masque	<p>Il est obligatoire pour les enfants dès le CP et pour tous les adultes.</p> <p>Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.</p> <p>Les masques devront être changés à chaque demi-journée.</p> <p>Les enfants qui fréquentent la cantine devront apporter un 2^{ème} masque dans un sachet ou une boîte.</p>
La ventilation des classes et autres locaux	<p>L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 15 minutes. Elle sera mise en œuvre au moins toutes les 2 heures.</p>
Distanciation et Limitation du brassage entre les classes	<p>L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement sont étalés dans le temps :</p> <ul style="list-style-type: none">- Groupe 1 : 8h20 → 11h30 et 13h20 → 16h20 (CP, CP/CE1, CE1 et CE2)- Groupe 2 : 8h30 → 11h45 et 13h35 → 16h30 (CE2/CM1, CM1/CM2A, CM1/CM2B, ULIS) <p>Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.</p> <p>La limitation du brassage entre les groupes d'élèves est obligatoire.</p> <p>Pour limiter, les regroupements et les croisements importants, les deux cours seront utilisées pendant les récréations et le temps de la pause méridienne. Un groupe restera dans la cour du haut et l'autre dans celle du bas.</p> <p>Aux horaires d'entrée et de sortie (8h20, 11h45, 13h20 et 16h30), pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et de parents, il est demandé de respecter le marquage au sol devant l'école. Le port du masque est obligatoire pour tous.</p> <p>Les élèves entreront directement en classe à 8h20 et à 13h20. Les parents devront quitter immédiatement la zone devant le portail.</p> <p>Les intervenants extérieurs pourront entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils devront porter un masque.</p>

Cantine :

Les élèves d'une même classe déjeuneront ensemble toujours à la même table.
Les élèves du groupe 1 mangeront au 1^{er} service et ceux du groupe 2 au 2^{ème} service.

ROLE DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent, notamment, à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou d'apparition de symptômes** évoquant la Covidé-19 **chez l'élève ou dans sa famille** et à en informer immédiatement la directrice.

Les personnels procéderont de la même manière.

A la maison, les parents entraînent leurs enfants:

- à se laver les mains soigneusement et complètement pendant 30 secondes
- à éternuer dans leur coude
- à porter leur masque sans le toucher en s'étant lavé les mains au préalable.
- leur expliquer toutes les dispositions indiquées dans ce document

Matériel à fournir :

- une gourde ou une petite bouteille d'eau au prénom de l'enfant
- une grosse boîte de mouchoirs au prénom de l'enfant

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT**En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrière
- Signalement au **médecin scolaire (Dr Christine Ayrault : 06 52 19 35 80)**

Vous trouverez ci-dessous les procédures que vous et nous devons suivre selon les différents cas :

L'ensemble de ces dispositions est bien évidemment susceptible d'être modifié selon l'évolution de la situation sanitaire.

Au nom de l'équipe enseignante, je vous remercie pour votre implication dans l'application de ce protocole.

La directrice

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

ou



2 Nouer les lacets derrière la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3 Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

DIRECTEURS D'ÉCOLE :
**QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST SUSCEPTIBLE
D'AVOIR LA COVID-19 ?**

CAS N° 1



**L'élève est identifié
comme un « contact
à risque » de Covid-19¹**

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes. Ces modalités (délais, test) peuvent être différentes s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N° 2



**L'élève est à la maison
et présente des
symptômes évocateurs²**

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

CAS N° 3



**L'élève est à l'école
et présente des
symptômes évocateurs²**

- Le directeur d'école fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Le directeur d'école, en lien avec l'IEEN, propose une solution de continuité pédagogique.

¹ Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace. L'identification est assurée par l'ARS.

² La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur education.gouv.fr. Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

DIRECTEURS D'ÉCOLE :
**QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST UN CAS
CONFIRMÉ DE COVID-19 ?**



- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle que l'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (au plus tôt, 7 jours après le test ou le début des symptômes).
- Le directeur d'école, en lien avec l'IEEN, informe l'IA-Dasen qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS).
- Le directeur d'école élabore, avec l'appui du personnel de santé scolaire, la liste des personnes (élèves et agents) susceptibles d'avoir été en contact à risque avec l'élève malade.
- Après validation de la liste par l'IA-Dasen et ses conseillers médicaux et infirmiers, le directeur d'école informe tous les personnels et toutes les familles de la situation et il demande aux personnels et aux élèves de la liste de rester chez eux par précaution en attendant la liste définitive de l'ARS.
- Le directeur d'école, en lien avec l'IEEN, met en place une solution de continuité pédagogique.
- L'ARS, avec l'appui de l'IA-Dasen et de ses conseillers techniques, valide la liste des élèves et des personnels devant être isolés 7 jours.
- Les personnes non retenues dans cette liste sont autorisées à retourner dans leur école. Le directeur d'école en informe les familles.
- Les personnels, identifiés comme « contacts à risque », doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'école que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. Les élèves ne doivent pas obligatoirement faire un test mais ils doivent observer un isolement de 7 jours.

**IDENTIFICATION
DES CONTACTS À RISQUE**

- Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- Lorsqu'un écolier est cas confirmé, les personnels ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque grand public de catégorie 1 (comme ceux fournis par le ministère en charge de l'éducation nationale). De même, les autres élèves de la classe ne sont pas considérés comme contacts à risque.
- Lorsque trois cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe est considérée comme contacts à risque.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)